

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 7 février 2023, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Mme Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1
Mme Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Mme Denise Houle - conseillère siège no 3
M. Steven R. Deshaies – conseiller siège no 4
M. Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
M. Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Mme Lisa Lee Farman, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2023-02-011

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19h01

Adoptée.

2023-02-012

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



**MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 7 février à 19 h**

1. Ouverture de la séance

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2023

4. Communiqués et correspondance

4.1 Tableau des correspondances reçues en janvier 2023

5. Administration et finances

5.1. Liste des comptes à payer

5.2. Dépôt- Activités de fonctionnement à des fins fiscales

5.3 Dépôt de la Directrice générale des dates du Congrès de l'ADMQ

5.4 Renouvellement et mise à jour des autorisations et ententes avec les OBNL.

5.5 Programmation TECQ 2023

5.6 Autorisation de publier dans le journal

5.7 Autorisation de déposer une demande au FRR-Volet 2

5.8 Autorisation de déposer une demande au PPA-CE 2023

5.9 Autorisation de fournir la documentation pour le site WEB du site
Tourisme Centre du Québec.

5.10 Autorisation de rembourser photos des sentiers pour décorer salle municipale.

6. Loisirs et culture

- 6.1 Collaboration avec Le Site Touristique Inc pour le Sentier Illuminé –
Voisins Solidaires Espace Muni

7. Sujets divers (demeure ouvert)

8. Rapport des élus

9. Période de questions

10. Levée de la séance

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par madame Chantal Bilodeau

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter
l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2023

2023-02-013

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux
conseillers et conseillères avant la présente
séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 JANVIER 2023.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

- 4.1 Les correspondances de janvier ont été remis aux élus, celles-ci
peuvent être consultées au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

2023-02-014

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste
des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis
par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière
soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	
Taxes +mutations+ fosses	64 100.37 \$
Total	64 100.37 \$
<u>Dépenses</u>	
Paies élus	2 438.38 \$
Salaires employés	5 508.43 \$
Comptes payés	49 387.78 \$
Paiement émis	4 940.53 \$
Total	62 275.12 \$

5.3 DÉPÔT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DES DATES DU CONGRÈS DE L'ADMQ

La Directrice générale, greffière-trésorière dépose qu'elle ira au Congrès de l'ADMQ, tel qu'il est stipulé dans son contrat de travail et que celui-ci est le 14-15 juin prochain. Le frais d'inscription à celui-ci a été payé au montant de 566\$ avant taxes. Que le frais pour la chambre d'hôtel sera partagé avec une autre directrice générale.

5.4 RENOUVELLEMENT ET MISE À JOUR DES AUTORISATIONS ET ENTENTES AVEC LE SITE TOURISTIQUE INC. DE MADDINGTON FALLS ET LE FESTIFALLS DE MADDINGTON FALLS.

2023-02-015

CONSIDÉRANT QUE le Site Touristique Inc. de Maddington Falls avait reçu l'autorisation du conseil avec la résolution 174-10-18 pour la réfection de la décence des pêcheurs, pour remettre du gravier et faire 2 passerelles;

CONSIDÉRANT QUE tous les bénévoles du Site Touristique Inc. de Maddington Falls et du Festifalls de Maddington Falls sont d'une aide précieuse et nécessaire au bon déroulement des activités de notre petite communauté de 439 habitants;

CONSIDÉRANT QUE le conseil fait régulièrement des demandes bénévoles à ces deux organismes à but non lucratif pour mener à bien ses différents projets en complément à l'équipe municipale pour ses loisirs, le jardinage, l'entretien des sentiers et pour barrer et débarrer sa salle communautaire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dépose chaque année à la CNESST et à son assureur FQM la liste des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre à jour ses ententes et autorisations auprès des deux organismes Site Touristique Inc. et Festifalls de Maddington Falls ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls autorise les bénévoles du Site Touristiques Inc de Maddington Falls pour l'entretien général de ses sentiers de la Vieille Traverse, de la Côte aux Moutons, des sentiers du Pêcheur et du Club de jardinage;

QUE tous travaux qui ne sont pas d'ordre entretien général devront être présenté au conseil par le comité des sentiers et devront faire l'objet d'une résolution avant procédure;

QUE tout besoin d'utiliser un équipement municipal devra être demandé à la directrice générale par courriel avant son utilisation;

QUE toutes les activités de loisirs doivent faire l'objet d'une entente par résolution soit avec le Festifalls ou avec Le Site Touristiques Inc. selon l'activité;

QUE les deux organismes Festifalls et Site Touristiques Inc. doivent déposer en début de chaque année à la directrice générale greffière trésorière leur liste de bénévoles et que ceux-ci n'auront aucun avantage pécunier dans l'exercice de leur fonction;

QUE toutes demandes de dépenses doivent être approuvées par le conseil;

QUE la résolution présente prévaut sur toutes ententes faites par le passé;

QUE l'entente par résolution 2022-10-150 pour la débarrer et rebarrer la salle municipale demeure en vigueur.

Adoptée

Madame Denise Houle conseillère au siège #3 et madame Chantal Bilodeau conseillère au siège #1 ont déclaré leurs conflits d'intérêts et se sont retirées de la table de vote pour le point 5.4

5.5 Programmation TECQ 2019-2023

2023-02-016

CONSIDÉRANT QUE La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 5 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

5.6 Autorisation de publier dans le journal

2023-02-017

Sur proposition de monsieur Steven R. Deshaies
Appuyé par madame Eve-Lyne Marcotte

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière trésorière à publier dans le journal les demandes de soumissions SEAO pour l'asphaltage dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

Adoptée

5.7 Autorisation de déposer une demande au FRR Volet-2

2023-02-018

Sur proposition de madame Chantal Bilodeau
Appuyée par monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à déposer une demande de subvention au FRR-Volet 2 à la MRC d'Arthabaska, pour son projet vivre en sécurité concernant l'achat d'un défibrillateur et la réalisation des panneaux d'affichages et des noms des rues au Lac Ginette;

- **QUE** Le conseil de Maddington Falls s'engage à assumer sa partie des coûts;
- **QUE** Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- **QUE** Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents en lien avec cette demande d'aide financière;
- **QUE** Les soumissions sont en annexe.

Adoptée

5.8 Autorisation de déposer une demande au PAVL, PPA-CE 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est admissible au PAVL, Programme d'Aide à la Voirie Locale, volet PPA-CE qui peut atteindre un maximum de 20 000\$ (vingt mille) et que celle-ci doit être déposée avant le 15 avril prochain.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a plusieurs besoins qui peuvent être comblés en tout ou en partie par ce programme tel que; le creusage de fossés municipaux, l'asphaltage de la 6^e avenue au Domaine du Lac Ginette ainsi que le rechargement granulaire de ses rues;

2023-02-019

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une liste des projets admissibles soit acheminée au bureau municipal par les conseillers présents pour que la demande soit complétée et déposée dans les délais prescrits.

Adoptée

5.9 Autorisation de fournir la documentation pour le site WEB du site Tourisme Centre du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adhéré au site Tourisme Centre du Québec;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Denise Houle
Appuyée par madame Chantal Bilodeau

2023-02-020

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à fournir toute la documentation nécessaire au montage du site web.

Adoptée.

5.10 Autorisation de rembourser les photos des sentiers pour décorer la salle municipale.

CONSIDÉRANT QUE les élus ont décidé de mettre des photos des sentiers dans la salle municipale;

2023-02-021

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à rembourser les dépenses pour les photos des sentiers qui servent à décorer la salle municipale;

Adoptée.

6. Loisirs et culture

6.1 Collaboration avec le Site Touristique Inc pour le Sentier Illuminé- Voisins Solidaires Espace Muni

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu l'aide financière Voisins Solidaire d'Espace Muni pour encourager la participation citoyenne et le bénévolat;

2023-02-022

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps
Appuyé par monsieur Steven R. Deshaies

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE LE conseil remette à l'OBNL du Site Touristique Inc. de Maddington Falls le montant de 500\$ pour la tenue de l'événement du Sentier Illuminé qui aura lieu le 4 mars 2023;

QUE le conseil soit en partenariat avec l'OBNL du Site Touristique Inc pour cette activité qui a lieu dans ses sentiers municipaux.

Adopté

7. Sujets divers (demeure ouvert)

7.1 Autorisation de déposer une demande d'aide financière pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation

2023-02-023

ATTENDU QUE la Municipalité de Maddington Falls a pris connaissance du guide concernant l'aide financière pour le Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation;

ATTENDU QUE la municipalité de Maddington Falls désire présenter un projet de création de deux débarcadères canots kayaks avec l'aménagement du stationnement et des installations sanitaires à leur sentier de la Vieille Traverse (Éco-Sentier) qui se veut un lieu récréatif, communautaire et touristique;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Gaétan Légaré
Appuyé par monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Maddington Falls s'engage à assumer sa partie des coûts;
- Le conseil de Maddington Falls accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'aide financière pour le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Axe Vitalisation
- Le maire et la directrice générale, greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document en lien avec demande d'aide financière.

Adoptée

8. RAPPORT DES ÉLUS

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2023-02-024

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 20h.

Adoptée

Patrice Morin,
Maire

Lisa Lee Farman
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le _____ 2023.